



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-90 modifiant le Règlement numéro 520 concernant le zonage de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Agrandissement de la zone C-217**

Le plan de zonage annexé au Règlement numéro 520 concernant le zonage de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur est modifié par l'agrandissement de la zone C-217 à même une partie de la zone H-211, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 7 septembre 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 19 OCTOBRE 2010